

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2015-16

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2015-16 – *Règlement sur la taxe relative aux services – exercice financier 2016*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 novembre 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du 1^{er} janvier 2016 et qu'il sera disponible pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 novembre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx